

**DOSSIER DE SOLLICITATION POUR LA REALISATION D'UN
RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION
GERE PAR RET POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION
D'ELECTRICITE DE PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36kVA
PRESENTATION et FORMULAIRE DE DEMANDE**



8 Voie Eugène Fournier-Bidoz
BP 30
74230 – THÔNES
☎ 04 50 32 17 17

Création : Octobre 2014 V.1

Version : Février 2021 V.4

Nombre de pages : 7

FOR-TECH-022

- **Détail de la dernière mise à jour :**
 - Modification de mise en page, changement d'adresse, mise à jour informations diverses
- **Documents associés et annexes :**

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de raccordement.

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à utiliser pour formaliser la demande. Ce formulaire à renvoyer à nos services à l'adresse indiquée sur celle-ci et accompagnée des pièces requises.

La précision et la complétude des informations transmises pour la demande conditionnent le délai de réponse de nos services. Une demande trop imprécise risque en effet de ne pas être exploitable en l'état et de nécessiter une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir toutes les pièces sur un support informatisé (*photos numériques, numérisation de document papier etc...*) et ce, par e-mail à l'adresse électronique guichet-raccordement@ret.fr.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur RET d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Seules les pages 3 à 5 du formulaire, avec date et signature, sont à retourner avec les pièces demandées.

GUIDE ET MODE D'EMPLOI POUR REALISER UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT DEFINITIVE

ETAPE 1: Emission de la demande :

Envoi du formulaire pour une demande de raccordement, le formulaire comprend les pièces-jointes énumérées dans l'encadré ci-dessous.

Si le formulaire n'est pas complet et précis, il ne pourra pas être traité par les services.

Dès le dossier considéré comme complet, un accusé de réception vous sera envoyé en vous indiquant qu'un chargé d'affaires sera affecté à votre dossier.

!/ AUCUN DEVIS NE SERA REALISE DE TYPE "CHIFFRAGE" POUR JUSTIFIER UN FUTUR PROJET, LA RET NE REALISE PAS D'ETUDE EXPLORATOIRE.

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire (pages 3 à 5) dûment complété (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien*), **accompagné obligatoirement** :

- **D'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle** (*au format DWG si plan informatique*) disponible sur le site : www.cadastre.gouv.fr
- **Du plan de masse concernant votre projet** (*au format DWG si plan informatique*) avec indication de l'emplacement souhaité du coffret en limite de parcelle et du panneau de comptage
- **D'une copie de l'autorisation d'urbanisme accordée** (*permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...*) si votre projet y est soumis, **ou autorisation de votre commune** dans les autres cas (*autorisant un nouveau raccordement*)
- Le cas échéant **une copie du mandat ou de l'autorisation du tiers représentant le demandeur**
- (Recommandé) une photo du terrain à raccorder avec implantation souhaitée des coffrets
- Si vous êtes un professionnel (*SCI, SARL, GAEC, etc...*), **joindre l'attestation éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité** disponible via notre site internet www.ret.fr

SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

**REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
SERVICE RACCORDEMENT
8 VOIE EUGENE FOURNIER-BIDOZ
BP 30
74230 - THONES**

Ou cas échéant documents à retourner par courrier électronique: guichet-raccordement@ret.fr

ETAPE 2: Réception d'une Proposition Technique et Financière (*devis accompagné des conditions particulières*).

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation par RET d'une visite terrain, d'une étude technique et électrique, l'analyse et l'application des textes juridiques en vigueur (notamment le Code de l'énergie et autres prescriptions réglementaires), le chiffrage de la solution du GRD.

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier. Ce délai maximum de réalisation de la PTF est de **maximum de 6 semaines lorsqu'il y a une extension de réseau BT**.

Le délai de validité de la PTF est de 3 mois, celle-ci détaille les travaux à la charge de RET et ceux à la charge du demandeur.

ETAPE 3: Réalisation des travaux.

Après paiement du solde des travaux, acceptation du devis et conditions particulières éventuelles, et fourniture de l'ensemble des documents demandés (Consuel, AAT, Fiche souscription choix acheminement, document type 2 et autres documents demandés par le chargé d'affaires en lien avec la spécificité de votre projet), les travaux peuvent être programmés par RET. A l'issue des travaux, le dossier est soldé.

Une Géodétection du branchement est réalisée à la fin des travaux. Pour cela un accès à votre propriété sera nécessaire afin que notre prestataire localise le branchement réalisé. Cette opération nécessite un marquage temporaire à la bombe de peinture et d'un relevé GPS.

**Formulaire de demande de raccordement au réseau public de distribution
d'électricité géré par RET
pour une installation individuelle de consommation de puissance
inférieure ou égale à 36 kVA**

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire

DEMANDEUR		<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) Société (si professionnel)				
N° de SIRET (si "professionnel/Société")				
Code activité NAF/NACE				
Coordonnées du Demandeur	Nom de l'interlocuteur sur site			
	Adresse complète			
	Téléphones (mobile et fixe)	/		
	Mail			
Coordonnées pour envois des devis / factures liés au raccordement ¹	Nom de l'interlocuteur			
	Adresse complète			
	Téléphones (mobile et fixe)	/		
	Mail			

LOCALISATION DU SITE A RACCORDER

Commune :

Parcelle (section et numéro) :

Adresse exacte :

DATE ECHEANCE DU PROJET

A titre indicatif, date souhaitée de mise en service :

¹ Ne pas compléter si les coordonnées sont identiques aux coordonnées du Demandeur

INSTALLATION OBJET DE LA DEMANDE

La demande de raccordement concerne :

- Une nouvelle construction individuelle (ex : maison)
- Une nouvelle construction individuelle dans lotissement
- Une nouvelle installation
 ⚡ (préciser l'endroit de l'installation : bâtiment collectif, etc...)
- Habitat collectif (préciser le nombre de logements):
 ⚡ /!\ Si collectif **de plus de 2 logements**, il vous faut **compléter le formulaire de demande de raccordement groupé** disponible via notre site internet www.ret.fr
- La demande de raccordement concerne la modification d'un raccordement existant
 Installation individuelle existante → Référence EDL/PDS (l'EDL/PDS figure sur votre facture)
 Type de contrat (Mono/Tri et Puissance):
- Une nouvelle construction professionnelle :
 ⚡ (Ex : Communs, local professionnel, commerce, électrification portail, supermarché, etc...)
- Autres :
 ⚡ (Préciser l'usage, ex : Local professionnel, commerce, électrification portail, etc...)

OUI, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc...)

Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA COPIE DE L'ARRETE D'AUTORISATION D'URBANISME DE VOTRE PROJET

NON, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme.

Joindre l'autorisation de votre commune pour l'ajout d'un nouveau raccordement (Courier à demander en Mairie)

PALIER TECHNIQUE DE RACCORDEMENT : (Cf. barème du distributeur pour la facturation des raccordements)

Choix de puissance de raccordement (raccordement Basse Tension triphasé de puissance ≤ à 36 kVA) :

12 kVA monophasé

36 kVA triphasé

Info: La puissance de raccordement est la puissance maximale que votre installation peut soutirer (aujourd'hui ou à l'avenir).

PUISSANCE DE SOUSCRIPTION :

(La puissance de souscription ne peut excéder la Puissance de Raccordement. Pour déterminer la puissance de souscription, vous devez analyser vos besoins et la façon dont vous utilisez l'électricité.)

Pour choisir la puissance de souscription vous avez le choix entre les valeurs suivantes :

en Monophasé (3, 6, 9, 12 kVA) en Triphasé (15, 18, 24, 30, 36 kVA)

Puissance de souscription envisagée (kVA)

⚡ Cette puissance de raccordement ainsi que la puissance souscrite devront être identiques au contrat de fourniture choisi.

AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT :

Y a-t-il un autre projet en lien avec cette demande de raccordement (production, consommation) ?

Oui

Non

Si oui, préciser:

OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS :

.....

**MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION POUR UN OU PLUSIEURS
RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Entre les soussignés :

Nom, Prénom :
Domicilié(e) à l'adresse suivante :
Code postal et commune :

Ou

La société (dénomination et forme sociale) :
Représentée par M. et/ou Mme :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet :
Adresse :

Ci-après désignée par « Le Mandant » d'une part,

Et

La société (dénomination et forme sociale) :
Représentée par M. et/ou Mme :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet :
Adresse :

Ci-après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par les termes « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

Il été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès de la Régie d'Electricité de Thônes, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

- Gérer la partie administrative de la demande de raccordement
- Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF) de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.
- Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents de la Régie d'Electricité de Thônes, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser

Adresse :

Code postal / Commune :

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par la Régie d'Electricité de Thônes des ouvrages de raccordement de ce site.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

<i>Le Mandant (Nom, Prénom) Lieu, date et cachet</i>	<i>Le Mandataire (Nom, Prénom) Lieu, date et cachet</i>